



Eté 2023

Bulletin municipal D'Ecole



Rédaction : le conseil municipal

Eté 2023

LE MOT DU MAIRE

Chères écolannes chers écolans,

Le conseil municipal arrive à mi-mandat et les projets commencent à se réaliser. Les deux investissements principaux seront la rénovation de la mairie et l'enfouissement des réseaux secs simultanément à la rénovation des réseaux d'eau potable et eaux usées, sous la RD 911, Rue des Maîtres de Forge. Ces travaux qui créeront beaucoup de perturbations et de gênes commenceront en 2024. Un nouveau logement sera créé dans la mairie.

Un des problèmes que connaît la commune est justement le manque de logements locatifs. Le parc se compose d'une dizaine d'appartements appartenant aux bailleurs sociaux ou à la commune et d'une quinzaine de maisons ou appartements détenus par des particuliers. Il y a un besoin impératif de créer des logements. On pourrait penser qu'il faut créer de l'emploi avant ! La commune d'Ecole a la chance d'avoir sur son territoire 2 « gros » employeurs : La Société COTTET qui emploie 33 salariés, seuls quatre habitent Ecole et la boulangerie savoyarde avec 23 salariés dont aucun n'habite la commune.

Cette situation de pénurie pénalise nos entreprises car lors de leur recrutement cela crée un frein pour le futur personnel.

Sur le territoire de la commune 3 zones sont à aménager, dont 2 où la commune est partiellement propriétaire. Pour l'instant rien n'a été décidé quant aux aménagements mais le but serait de pouvoir proposer à nos jeunes des terrains, ou des appartements par l'intermédiaire des bailleurs sociaux à des prix accessibles, alors que la spéculation immobilière en Bauges est au plus fort.

En ce qui concerne les logements de vacances, Ecole est équipée de beaucoup de résidences secondaires qui sont ouvertes de 0 jour à 9 mois. Mise à part un gîte d'étape de groupes, 2 Airbnb et 1 hébergement insolite, la commune est dépourvue d'équipements pour loger les touristes. Beaucoup de maisons sont sous occupées. Pourquoi ne pas profiter de cette opportunité pour arrondir vos revenus. Cela représente un investissement au départ mais des aides existent pour aider les personnes intéressées.

L'été est là et son cortège de belles soirées et rencontres ainsi que le retour de nos résidents temporaires.

Je vous souhaite un bel été et un bel automne.

Hervé FERROUD-PLATTET, Maire d'Ecole

BUDGET PROJETS ET TRAVAUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	89 966.12			267 864.87	89 966.12	267 864.87
Opérations d'exercice	185 219.61	247 689.21	248 077.76	426 121.50	433 297.37	673.810.71
Résultats de clôture	275 185.73	247 689.21	248 077.76	693 986.37	523 263.49	941 675.58
Restes à réaliser	31 029.00				31 029.00	
Totaux définitifs	58 525.52			445 908.61		387 383.09

- Résultat à affecter :	445 908.61
- Solde d'exécution d'investissement :	-27 496.52
- Restes à réaliser :	31 029.00
- Besoin de financement :	-58 525.52
- Report en fonctionnement :	387 383.09

BUDGET PRIMITIF 2023

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	541 991.00	802 602.09
Dont :		
- Charges générales	147 672.00	
- Charges de personnel	82 000.00	
- Indemnités	23 250.00	
- Subventions syndicats PNR communes associations	74 425.00	
- Intérêts emprunts	6 635.00	
- Virement section investissements	223 759.00	
Section d'investissement	342 693.52	342 693.52
Dont :		
- Emprunts	41 174.00	
- Matériel	8 000.00	
- Voirie	168 764.00	
- Bâtiment	16 500.00	
- Bois et Forêt	2 000.00	
- Route Arclusaz	5 000.00	
- Réhabilitation mairie	41 000.00	
- Administration générale	1 000.00	
TOTAL	884 684.52	1. 145 295.61

Les charges générales représentent entre autres les énergies, le fleurissement, l'entretien de la voirie, la maintenance, les assurances etc.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Le conseil municipal a déjà attribué certaines subventions en 2023, réparties de la manière suivante :

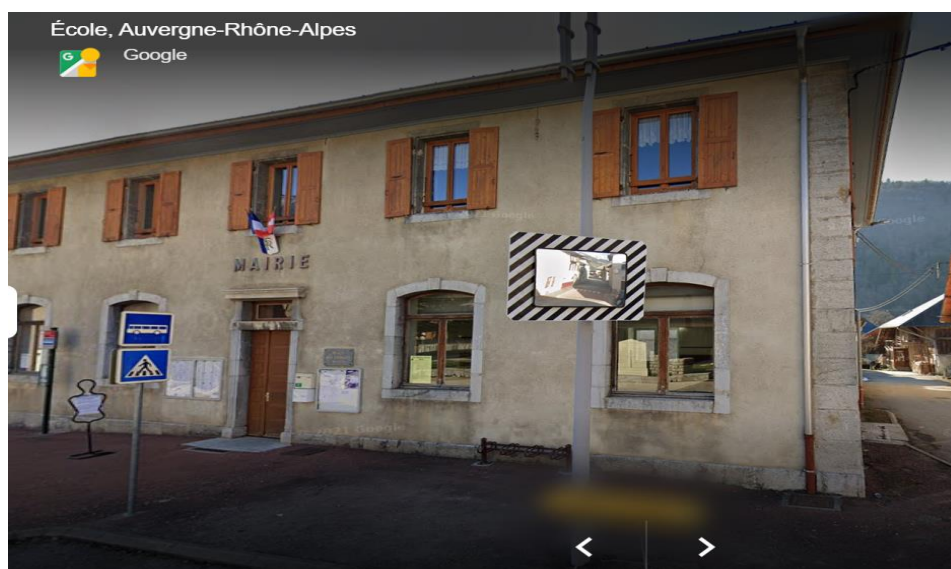
- 400 € à la bibliothèque
- 100 € à Régul'matous
- 200 € au comice agricole
- 150 € à Musique et Nature
- 150 € au Souvenir français
- 300 € au comité des fêtes d'Ecole pour l'organisation du cinéma en plein air.

Rénovation de la mairie

Le conseil municipal a le projet de rénover le bâtiment de la mairie. Une A. M. O. (assistant à la maîtrise d'ouvrage) a été choisie pour aider la commission dans le montage du projet ainsi que dans le choix du maître d'œuvre.

Le projet englobe la rénovation énergétique et la mise aux normes pour permettre l'accès aux personnes handicapées, en déplaçant la mairie dans l'ancienne salle de classe. L'emplacement de la mairie actuelle deviendrait un 2ème appartement.

Le coût total des travaux est évalué à 775 000 euros H. T. A l'heure actuelle le maître d'œuvre, le cabinet d'architecture VARIO de Sarcenas a été choisi et une réunion publique sera programmée pour informer la population.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE ET PROJETS

Des travaux ont été engagés, au cours de la première quinzaine du mois de juin, sur la route du Creux du Mont pour en assurer son entretien.

Des travaux d'élagage sont programmés sur la route du Jarsin et la route du Creux du Mont et débiteront fin juin/début juillet.

L'entrée principale du groupe scolaire, côté de la place, sera reprofilée avec la mise en place d'un nouveau revêtement au sol.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone) de la rue des Ecaves sont reportés au mois de septembre. Quant aux travaux d'enfouissement sur la RD 911, ils sont programmés en 2024.

Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au café de Bellevaux sera installée du côté de la salle des fêtes.

La mise en place de cuves de récupération d'eau pluviale est prévue sur le bâtiment technique de la commune.

Les bâches couvrant le talus derrière le hangar communal vont être remplacées au regard de leur état d'usure.

La commune va également revoir le fleurissement de certains espaces, afin de limiter l'achat de plantes annuelles, pour à la fois diminuer les couts et l'approvisionnement en eau. Il y aura donc un aménagement avec des arbustes et plantes vivaces vers le monument aux morts, la mairie et la fibre insolite.



INFORMATION IMPOTS LOCAUX

La commune d'Ecole a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023. Le conseil municipal souhaite, en cette année difficile due au contexte de forte inflation surtout sur l'alimentaire, ne pas grever plus le budget de ses ménages.

Néanmoins, vos impôts locaux vont tout de même augmenter pour les raisons suivantes :

- les bases de valeurs locatives ont augmenté de 7 %
- la part de la taxe prélevée par Grand Chambéry passera de 2.3 % à 4.3 %

Que perçoit la commune ?

➤ 2 sources de revenus fiscaux principales :

- **La taxe foncière** : elle s'applique aux propriétaires de terrains et de maisons, appartements, garages ou autres bâtis.

- **La taxe d'habitation (TH)** : auparavant elle était acquittée par tous les occupants de logements, locataire ou propriétaire. Depuis la loi de finances de 2018 qui en supprimait son application progressivement, plus aucun foyer ne paye la TH sur son habitation principale. Seules subsistent les TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

➤ D'autres taxes sont également perçues par la commune dont la taxe d'aménagement qui est réclamée lors d'une construction nouvelle ou agrandissement de surface habitable.

Maîtrise des charges

Grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement depuis des années, la commune d'Ecole fait partie des communes de taille similaire ayant le taux de charge sur recette le plus faible.

Evolution des taux

L'évolution des taux de taxation sur la commune ces trois dernières années a été ainsi :

- 2021 : augmentation de 1 % pour une inflation de 1.64 %
- 2022 : augmentation de 0.5 % pour une inflation de 5.22 %
- 2023 : stagnation du taux pour une inflation lissée de 5.79 %

PRESERVATION DE L'EAU



Par délibération du 13 janvier 2023, la commune s'est engagée avec Grand Chambéry par conventionnement à l'opération "Eau, Climat, on Agit".

L'objectif de cette démarche est de mettre en œuvre à l'échelle communale un plan d'actions visant à adapter les pratiques et usages de l'eau au changement climatique.

Pour cela, le conseil municipal s'est engagé sur 3 actions obligatoires et 3 actions optionnelles qui sont :

1. Construire et animer le plan d'actions de la commune ;
2. Communiquer sur les restrictions en période de sécheresse (notamment via Panneau Pocket, voir par ailleurs dans ce bulletin) ;
3. Connaître et suivre les consommations communales.

Ces 3 points d'engagement sont obligatoires.

En ce qui concerne les engagements volontaires :

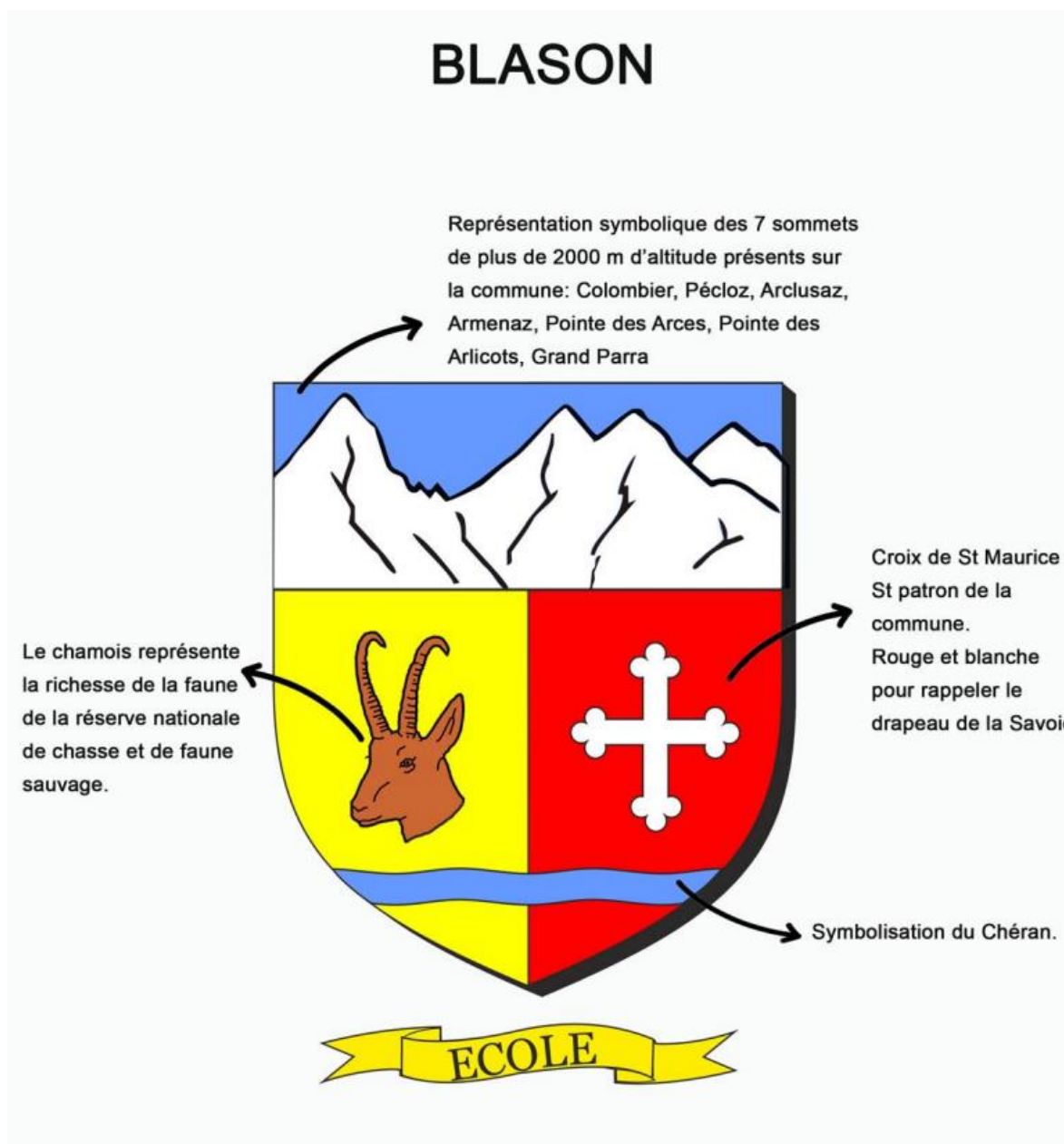
1. Récupérer et utiliser les eaux pluviales : le projet de la commune est de capter et de stocker les eaux de pluies au hangar communal pour permettre l'arrosage des végétaux et le nettoyage des engins, voire l'alimentation des toilettes ;
2. Adapter les espaces verts et le fleurissement : un investissement sur plusieurs années est programmé afin de remplacer les végétaux par d'autres beaucoup moins gourmands en eau ;
3. Réduire la pollution des rivières par les grilles d'eaux pluviales : tout déchet introduit (dont notamment les mégots) dans une grille finit directement à la rivière et perturbe fortement la qualité de l'eau de la rivière. Pour cela, des messages de prévention seront peints par les élèves de l'école à proximité de ces grilles.

Six points facultatifs n'ont pas été retenus par le conseil :

La désimperméabilisation des sols, économiser l'eau, repenser le fonctionnement des fontaines, sensibiliser les scolaires, susciter l'action citoyenne et favoriser les initiatives locales et l'innovation

EXPLICATION DU BLASON

Vous avez peut-être découvert ce blason sur le dernier bulletin municipal ou sur d'autres documents administratifs de la commune, voici les explications du choix des différents symboles le constituant fait par le conseil municipal.



ANIMATION DE L'ETE

COMITE DES FÊTES

- Le concours de pétanque prévu le 12 mai a dû être annulé à cause de la météo.
- Le 11 juin a eu lieu le repas du village organisé et financé par le comité des fêtes autour d'une paëlla géante. Ce repas semble être apprécié, il a permis à certains de se retrouver, de discuter et danser sous le son de la musique du groupe « Les Krispies ».

Un grand merci pour l'ambiance produite.



- Le 14 juillet aura lieu le traditionnel feu d'artifice avec grillades et bal gratuit.
- Le 28 juillet sera proposée une séance ciné plein air. Celle-ci a été possible grâce aux aides de la commune d'École, des amis des Bauges et de Grand Chambéry. Le film proposé est « Maison de retraite ».
- Le 15 août : fête de la mi 'août vide grenier de 8h à 17h, le soir tartiflette géante et bal gratuit.

LE CAFE DE BELLEVAUX

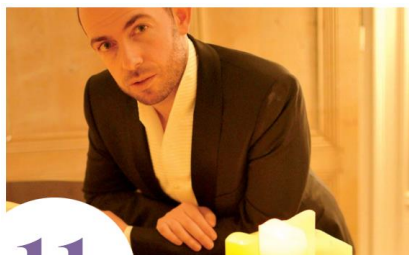
Le café de Bellevaux sera ouvert cet l'été, avec aux commandes Claire Bankofski et Anaïs Ojea en cuisine, elle reprend la suite de Jordan Lanootte, qui part pour d'autres aventures. Vous avez déjà pu découvrir les talents de pâtissières d'Anaïs ces derniers mois, activité qu'elle va poursuivre en parallèle.

Tous les vendredis soir, elles vous proposent l'happy hour autour de pizzas.



CONCERT MUSIQUE ET NATURE

Le 25 ème festival Musique et Nature se déroulera du 13 juillet au 20 aout 2023. Un concert aura lieu en l'église Saint Maurice à Ecole le 10 aout



11

JEUDI 10 AOÛT • 20H30
ÉGLISE D'ÉCOLE-EN-BAUGES

Chopin « L'âme d'un visionnaire »

Piano François Dumont Nocturnes, Polonaise, Berceuse, Barcarolle, Balades

Les animations de la fibre insolite



Atelier de l'été

Juillet

Couture avec Stéphanie :

samedi 1

- de 10h00 à 12h00 - Apprendre à utiliser une machine à coudre - atelier adulte - 30 euros hors fourniture

- de 13h30 à 16h30 - Fabriquer et poser du biais - (la suite) 45 euros hors fourniture

dimanche 2

- de 9h30 à 16h30 - Coudre un jupe sans patron - atelier adulte - 80 euros hors fourniture

Linogravure avec Laure :

samedi 8 - de 10h à 17h - Initiation à la linogravure - 60 euros/pers/adulte

dimanche 9

- Décorer des marque-pages avec la linogravure - 30€/pers/adulte

-de 14 h à 15h30 - Enfant (à partir de 8 ans) - Créer un tampon - 30€/pers

mercredi 12 - Atelier enfant (à partir de 8 ans) - Créer un tampon -30€/pers

Laine feutrée et plantes avec Sylvie :

jeudi 13 - de 15h à 17h00 - Atelier Enfant - 28 euros/pers dès 7 ans

mardi 18 - de 15h à 17h30 - Atelier Tillandsia - 45 euros/pers

jeudi 20 - de 15h à 17h - Atelier fabrication de glace aux plantes - 25 euros/pers

samedi 22

- de 9h30 à 16h30 - Luminaire en laine feutrée - 80 euros/pers

dimanche 23

- de 9h30 à 16h30 - Initiation à la teinture végétale - 80 euros/pers

mardi 25 - de 9h30 à 12h30 - Création inspiré en laine feutrée - 40 euros/pers

jeudi 27 - de 16h30 à 18h - Création d'un savon feutrée - 28 euros/pers dès 7 ans

Balade botanique de 2h30 sur demande tout l'été avec Sylvie - Herbaliste

LES CEREMONIES

CEREMONIE DU 8 MAI



Le 8 mai, la cérémonie en l'honneur de l'armistice de 1945 a eu lieu devant le monument, avec un dépôt de gerbe en présence des élus et de la population.

CEREMONIE DU 6 JUILLET

Cette année la cérémonie du 6 juillet se déroulera en présence de 170 jeunes du S. N. U. (service national universel) et des enfants de la classe de CM de l'école d'Ecole. Elle débutera par la messe à 14h30 suivie de la cérémonie civile et militaire à 15h devant le monument des Fusillés et sera clôturée par le verre de l'amitié.

OUTILS DE COMMUNICATION

PANNEAUX POCKET

La mairie s'est équipée de Panneau Pocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants. Panneau Pocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer Panneau Pocket sur son smartphone et le mettre en favoris. Accessible sur téléphone, sur tablette, Panneau Pocket est accessible également depuis un ordinateur (www.app.panneaupocket.com).



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- 1** Ouvrez votre application **Play Store**, **App Store** ou **AppGallery** sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- 2** Tapez "**PanneauPocket**" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3** Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "**Installer**" ou "**Obtenir**".
- 4** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

SITE INTERNET

Le site internet est en cours d'élaboration, suite à une première ébauche faite par Pauline Masserot étudiante, celle-ci a été reprise par Grand Chambéry, une formation aura lieu les 26 et 27 juin pour les administrateurs, pour une mise en ligne à l'automne.

MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Départ...Arrivée dans le personnel communal

Mme Véronique Vincent a été agent d'entretien au sein de la mairie d'École pendant 10 ans. Depuis 2020 elle avait demandé une disponibilité. C'est Mme Béatrice Burgod-Derrier qui a pris le relais durant ces trois dernières années. Depuis le 1er avril, Mme Vincent a pris une retraite bien méritée et Mme Burgod-Derrier n'a pas renouvelé son contrat.

C'est pour les remercier de leur travail et leur efficacité, qu'une petite remise en forme leur a été offerte par la Commune des mains de M. Le Maire, autour du verre de l'amitié.

C'est Mme Aurélie Perrin qui depuis le 1er Mai est agent d'entretien des bâtiments communaux.

Départ d'une bénévole de la bibliothèque

Mme Claudie Rey nous a fait part de son souhait de mettre fin à ses activités bénévoles au sein de l'association de la bibliothèque, après plus de quarante d'année. La commune la remercie pour le temps passé pour les permanences mais aussi celui à répondre aux exigences de la tenue d'une bibliothèque. Elle assurera ses missions jusqu'à la fin de l'année, aussi la bibliothèque recherche un(e) bénévole pour la remplacer. Avec ses collègues, elle va rédiger un document avec la liste des missions administratives qu'elle réalisait, afin de mieux cerner les attendus de cette tâche.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie ou la bibliothèque ou de vous présenter lors d'une permanence, toutes les candidatures seront les bienvenues et un échange avec Claudie sera organisé afin de préparer au mieux ce changement.



INFORMATIONS DIVERSES

La déchetterie mobile sera présente sur la commune d'Ecole le 11 novembre 2023

GRAND CHAMBÉRY
l'agglomération

Pour plus de proximité,
La déchetterie
devient **mobile**

Présentez-vous
à l'accueil
Réservé aux habitants

Les déchets acceptés :

- Bois
- Métaux
- Déchets dangereux
- Polystyrène
- Cartons
- Textiles
- Électroménagers
- Mobiliers
- Tout-venant

Ne pas fumer

Soyez patients et restez courtois

Respect des consignes de sécurité et de tri

Aucune récupération n'est autorisée

Zone Réemploi
Donnez une seconde vie à vos objets en bon état !



CARTE D'IDENTITE ET PASSPORT

La mairie du Châtelard est opérationnelle pour la réalisation des cartes d'identité et passeports. La prise de rendez-vous se fait uniquement sur le site Synbird après enregistrement de la pré-demande sur le site ants.gouv.fr

L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture

- Lundi de 10H à 12H
- Jeudi de 16H à 18H

Coordonnées

- 04 79 54 84 76
- mairiedecole@wanadoo.fr

Permanence du Maire sur RDV

- lundi de 18h à 20h
- Jeudi de 16h à 18H

